

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Jeudi 24 avril 2025 à 20h00

Convocation : 11 avril 2025.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : VIGNAUD Jean-Luc procuration à DORLÉANS Thierry

Absents Excusés : /

Retard : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Vente Terrain communal – parcelle ZM137
- 2 – Résultat de l'appel d'offre pour le marché de travaux pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et création du jardin de la mairie
- 3 - Attribution marché de travaux des fondations pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie.
- 4 – Attribution d'une subvention à l'UCANN

Information et questions diverses

1 - Vente d'un terrain communal – Parcelle ZM 137

Personne invitée Monsieur Fourdrinier Vincent (entrepreneur).

Monsieur Le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement par la communauté de communes du Val de Cher-Controis d'une partie de la parcelle ZM 137 pour la réalisation d'un bâtiment semi-industriel afin d'installer l'entreprise EVEIA qui occupe actuellement des locaux provisoires sur la commune.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur FOURDINIER Vincent, fondateur de l'entreprise EVEIA, pour qu'il présente au conseil son entreprise, son projet développement et ses motivations à s'installer sur la commune de façon pérenne.

Monsieur Fourdrinier explique qu'il a créé son entreprise en 2018 à Vallières et qu'il souhaite produire localement. Il emploie 1 personne depuis 4 ans avec un objectif de pouvoir produire et répondre à la demande avec le recrutement de 2 personnes en 2025. Il indique faire travailler 27 sous-traitants pour la conception de son produit. D'autres projets sont en cours.

Délibération n° 2025/25

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	9
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	3

Abstentions : BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, METIVIER Fabien

Contres : DUBREUIL Jean-Paul

Monsieur Le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement par la communauté de communes du Val de Cher-Controis d'une partie de la parcelle ZM 137 pour la réalisation d'un bâtiment semi-industriel afin d'installer l'entreprise EVEIA qui occupe actuellement des locaux provisoires sur la commune.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur FOURDINIER Vincent, fondateur de l'entreprise EVEIA, pour qu'il présente au conseil son entreprise, son projet développement et ses motivations à s'installer sur la commune de façon pérenne.

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la vente, à la communauté de communes du Val de Cher-Controis, afin de construire 1 bâtiment semi-industriel d'environ 1 000 m² destiné à l'implantation de l'entreprise EVEIA, une partie de la parcelle ZM 137 (partie située à proximité immédiate de la caserne de Pompiers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

PROPOSE

La vente à la communauté de communes du Val de Cher-Controis d'une partie de la parcelle ZM 137 (3000/3500 m² - partie située à proximité immédiate de la caserne de Pompiers) afin de construire 1 bâtiment semi-industriel d'environ 1 000 m² destiné à l'implantation de l'entreprise EVEIA.

DIT

Que le prix de vente sera négocié entre les 2 parties et l'autorisation de la vente définitive représentée au conseil municipal.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2 - Attribution du marché de travaux pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie

Délibération n° 2025/26

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	9
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	2

Abstentions : BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît

Contres : DUBREUIL Jean-Paul, METIVIER Fabien

Monsieur Le Maire présente au conseil le résultat de l'analyse par le maître d'œuvre de l'appel d'offre de travaux pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie.

Lors de la séance du conseil municipal du 3 avril dernier plusieurs décisions avaient été prises :

- Le lot 3, gros œuvre, dont l'offre reçue avait été déclarée inacceptable en raison de l'écart de prix entre l'estimation du maître d'œuvre et l'offre reçue, est à déclarer infructueux du fait des recommandations de l'étude de sol. Une entreprise sera choisie hors cadre du présent marché pour la réalisation unique de pieux de soutènement.
- Le lot 5, container, dont l'offre reçue avait été déclarée inacceptable en raison de l'écart de prix entre l'estimation du maître d'œuvre et l'offre reçue, est à déclarer infructueux. Une nouvelle orientation a été prise pour la réalisation d'un bâtiment en bois et non plus la fourniture d'un container aménagé. La réalisation du bâtiment est maintenant intégrée dans le lot 4.
- Le lot 6, électricité, dont aucune offre n'avait été reçue avait été classé infructueux afin de permettre la relance en directe d'entreprises. Plusieurs réponses ont été reçues et analysées dans le cadre du marché. Le lot peut être attribué.

Ces résultats ont été étudiés par la commission urbanisme qui propose de retenir les entreprises suivantes :

NATURE DES LOTS	Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
travaux			
LOT 1 : VRD et plantations	SAS ANVALIA	146 007.88 €	175 209.46 €
LOT 2 : Menuiserie	SARL LEPAGE MENUISERIE Atelier Bosco	59 669.00 €	71 602.80 €
LOT 3 : Gros œuvre	/	infructueux	infructueux
LOT 4 : Charpente, guinguette, rampe	SAS SENNEGON	90 005.48 €	108 006.58 €
LOT 5 : Container	/	infructueux	infructueux
LOT 6 : Electricité	EURL BIGOT	5 069.28 €	6 083.14 €
LOT 7 : Plomberie	SARL BARDET sn	7 027.00 €	8 432.40 €
	TOTAL	307 778.64 €	369 334.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De retenir les entreprises suivantes pour un montant total de 307 778.64 € HT soit 369 334.37 € TTC.

NATURE DES LOTS	Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
travaux			
LOT 1 : VRD et plantations	SAS ANVALIA	146 007.88 €	175 209.46 €
LOT 2 : Menuiserie	SARL LEPAGE MENUISERIE Atelier Bosco	59 669.00 €	71 602.80 €
LOT 3 : Gros œuvre	/	infructueux	infructueux
LOT 4 : Charpente, guinguette, rampe	SAS SENNEGON	90 005.48 €	108 006.58 €
LOT 5 : Container	/	infructueux	infructueux
LOT 6 : Electricité	EURL BIGOT	5 069.28 €	6 083.14 €
LOT 7 : Plomberie	SARL BARDET sn	7 027.00 €	8 432.40 €
	TOTAL	307 778.64 €	369 334.37 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3 - Attribution marché de travaux des fondations pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie

Délibération n° 2025/27

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	9
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	2

Abstentions : BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît

Contres : DUBREUIL Jean-Paul, METIVIER Fabien

Monsieur Le Maire présente au conseil le résultat de l'analyse par le maître d'œuvre de la consultation pour la réalisation des fondations des bâtiments pour l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie.

Ces résultats ont été étudiés par la commission urbanisme qui propose de retenir l'entreprise suivante :

Travaux	Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Fondations pieux	SARL TPOM - Techno Pieux Orléans-Massy	30 634.60 €	36 761.52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De retenir l'entreprise suivante pour un montant total de 30 634.60 € HT soit 36 761.52 € TTC.

Travaux	Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Fondations pieux	SARL TPOM - Techno Pieux Orléans-Massy	30 634.60 €	36 761.52 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 - Attribution d'une subvention à l'UCANN – course cycliste**Délibération n° 2025/28**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire demande au conseil de confirmer la proposition de subvention à l'Union Cycliste Amboise - Nazelles-Négron (UCANN) pour l'organisation d'une course sur la commune le 18 mai prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'attribuer une subvention de 400€ à l'Union Cycliste Amboise - Nazelles-Négron (UCANN) pour l'organisation d'une course sur la commune.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point commissions communales, questions diverses et informations

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il échangé avec le conseil départemental au sujet de l'installation de 2 mobil-homes sur la commune. Le conseil départemental lance une expérimentation sur la base d'un constat : les saisonniers ont de plus en plus de mal à se loger.

Le conseil départemental avec l'UMIH - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie – propose un dispositif de 2 mobil-homes pour héberger les saisonniers avec un loyer modéré. Ce dispositif devait être installé au camping de Chaumont mais a reçu un veto de l'état car situé en zone inondable.

La commune de Vallières-les-Grandes a été sollicitée pour ce dispositif d'une durée de 4 ans.

Monsieur Le Maire souhaite proposer prioritairement une installation au stade avec la désignation d'élus référents – Mme Aubert, M Dorléans et M Barboux se portent candidats.

Le conseil émet un avis favorable de principe à l'installation des mobil-homes.

Commission urbanisme – M Dorléans

Acquisition de parcelles de terrains attenantes à l'étang, la propriétaire accepte l'offre de la mairie – 30 000€ + frais géomètre et notaire – et a démarré les démarches pour séparer le bout de terrain avec le hangar que la commune ne souhaite pas acquérir.

Monsieur Le Maire fait part de la demande d'une riveaine de la rue des Pommeries pour organiser une fête des voisins le 31 mai de 12h à 18h et pouvoir fermer partiellement la route à la circulation. Accord

Madame Aubert rappelle qu'il y a le bulletin municipal à préparer avant le 15 mai.

Monsieur Dorléans informe qu'il faut réunir la commission bâtiment pour valider les projets votés au budget.

Monsieur Le Maire informe qu'il doit rencontrer le conseil départemental pour la liaison vélo Chaumont-Vallières-Montrichard le 6 mai

Monsieur Dubreuil demande si la haie du stade va être replantée, Monsieur Dorléans demande s'il faut retirer les souches au préalable. Monsieur Dubreuil indique que oui.

Monsieur Métivier s'interroge sur le prix de l'eau voté par le conseil avant le transfert au SIAEP et le tarif appliqué. Monsieur Le Frêne indique qu'il y a une augmentation des taxes de l'Agence de l'eau et la TVA en plus.

Séance levée à 22h30.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

